

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. Van Asbroeck
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 55S/06
N/Réf. : AVL/CC/BXL- /s.
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place Sainte-Catherine. Implantation d'une friterie.
Demande de la Commission de concertation.
(Dossier traité par : I. Tratsaert)

En réponse à votre lettre du 21 mai 2007 sous référence, réceptionnée le 23 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer **l'avis XXX émis / les remarques émises** par notre Assemblée sa séance du 6 juin 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une partie de l'espace public comprise dans la zone de protection de l'ancienne centrale électrique sise au n°45 de la rue Sainte-Catherine et classée comme monument ainsi que dans celle de l'ensemble classé formé par les n°26 à 42 de la même rue. Elle est également située juste en face de l'église Sainte-Catherine, également classée comme monument. La zone est par ailleurs qualifiée de z.i.c.h.é.e. et d'espace structurant en raison de ses qualités. La demande porte sur l'installation, à cet endroit, d'une friterie.

L'emplacement prévu est circonscrit comme suit : \$

- à 6 mètres du trottoir de la rue du Vieux Marché aux Grains
- à 11,60 mètre du trottoir de la rue de Flandre
- à 14,20 mètre du trottoir de la rue Sainte-Catherine.

Ses dimensions sont de 2,50 m de large / 6,17 m de long / 3,54 m de haut. Entouré d'un auvent sur son pourtour, d'une largeur de 1,50 m.

Ses matériaux : alucobond pour le parement extérieur de la façade, acier pour le auvent et placement d'une grille au-dessus (???). Des volets déroulants sont prévus.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.